

Les Etats petits et moyens dans la politique mondiale

par Ludovic TAKACS*



Le rôle grandissant des pays petits et moyens dans les relations internationales est un phénomène caractéristique de la période historique que traverse le monde contemporain. Il ne s'agit pas seulement d'un accroissement numérique — bien que cela constitue un aspect important du phénomène — des Etats qui participent à ces relations, ni du nombre des représentants et des suffrages exprimés dans le cadre de l'O.N.U. et des autres organisations internationales. L'élément essentiel et décisif réside dans la persévérance avec laquelle un nombre de plus en plus grand d'Etats poursuivent, dans leurs relations avec d'autres Etats, la réalisation de leurs intérêts propres, de leurs intérêts nationaux, la fermeté avec laquelle ils expriment la prétention de dire leur mot dans la solution des questions d'intérêt général, dans le règlement des grands problèmes se rapportant à l'humanité tout entière. L'aspect positif, encourageant, de cette évolution des relations internationales contemporaines réside en ceci que cette persévérance et cette fermeté des Etats petits et moyens réussit à s'imposer toujours plus dans le monde, que leur présence active imprime un cours nouveau aux événements internationaux.

Les mutations qui ont eu lieu au cours des dernières décennies dans les relations internationales dépassent de beaucoup les vieilles méthodes suivant lesquelles « la conduite du monde » revenait à quelques Etats ou groupes d'Etats. A la force brutale, en tant que principal facteur de domination, au « rapport des forces » et à « l'équilibre des forces » érigés au rang de principe fondamental de la politique internationale, s'opposent de nouveaux facteurs sociaux, issus des nécessités modernes de l'humanité, et se matérialisant dans des objectifs tels que la paix et la sécurité, l'instauration d'un climat de confiance et de coopération entre les nations,

* Docteur en droit. Professeur de droit international à la Faculté de droit de Bucarest. Membre titulaire de l'Académie des Sciences Sociales et Politiques de la République Socialiste de Roumanie.

l'union des forces en vue de la solution des grands problèmes de *la Terre*, dont dépend l'avenir de toute l'humanité.

Les groupements de « grandes puissances » dans le genre de « la Sainte Alliance » — pour nous référer seulement aux exemples tirés du XIX^e siècle et des premières décennies du XX^e — les congrès de Paris (1856) et de Berlin (1878), la conférence de Washington (1922), étaient l'expression des desseins de quelques grandes puissances, de se partager le monde et les sphères d'influence, de dominer et d'exploiter les peuples coloniaux, d'enrégimenter les pays petits et moyens dans leur politique expansionniste.

Le XX^e siècle, cependant, apporta avec lui de profondes transformations socio-politiques en Europe, avec des effets décisifs sur les autres continents. Le principe de la nationalité, qui avait pris naissance lors des révolutions bourgeoises, pénétrera toujours davantage dans la conscience des peuples, et se matérialisera dans le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et dans la politique du premier Etat socialiste, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Dès lors, grandira à une vitesse vertigineuse la résistance des pays petits et moyens à la dépendance et à la subordination, des peuples coloniaux à l'assujettissement et à l'exploitation. Les vieilles méthodes de domination des Etats impérialistes se heurteront à l'opposition des pays et des peuples, s'éveillant à la conscience de leurs intérêts propres, nationaux. Le fascisme, cette manifestation des forces les plus rétrogrades visant à dominer le monde par la force brutale des armes, a reçu une riposte écrasante de la part de la coalition des pays et des peuples.

L'organisation de la paix après la seconde guerre mondiale et le développement des relations internationales dans la période consécutive, marquent un progrès substantiel vers une nouvelle conception des relations internationales, dans la politique extérieure des Etats. A la politique de rivalités, issue des intérêts égoïstes de domination, s'oppose toujours davantage les tendances à la coopération dans le domaine politique, économique et culturel. La tension de la période de la « guerre froide » commence à faiblir et cède la place à la reconnaissance des intérêts généraux et humains, de l'interdépendance de tous les peuples et de la possibilité de concilier les intérêts nationaux avec ceux de toute la collectivité humaine.

Il ne fait aucun doute que les pays petits et moyens, qui affirment toujours plus activement leur présence dans l'arène internationale, jouent un rôle important dans les changements positifs qui se produisent dans le climat international. Par ailleurs, les grandes mutations subies par le contenu des relations entre Etats, nécessitent de nouvelles précisions au sujet des notions de grands Etats, d'Etats petits et moyens.

La notion de « grande puissance » n'implique plus aujourd'hui une position privilégiée, un rôle décisif dans les relations internationales. Les grandes puissances disposent d'un plus grand potentiel politique, militaire, économique, démographique, mais cela même leur impose de plus grandes responsabilités, un apport plus substantiel au règlement des problèmes internationaux, et en premier lieu au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Cette responsabilité accrue des grandes puissances ressort à l'évidence de tout le mécanisme des institutions des organisations internationales, et en premier lieu des tâches particulières qu'assument les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. dans cet organisme essentiel auquel « les membres de l'Organisation confèrent... la principale responsabilité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale... » (art. 24 de la Charte de l'O.N.U.). Cependant, même dans ce rôle particulièrement important, les grandes puissances, loin d'agir seules, coopèrent avec les autres Etats membres du Conseil de Sécurité, désignés en fonction d'un critère essentiel, celui de « leur contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationale et à la réalisation des autres objectifs de l'O.N.U. » ; suivant les termes de la Charte (art. 23).

Pour en revenir aux notions « d'Etat moyen » et « petit », elles ne définissent plus des entités étatiques subordonnées à d'autres Etats, mais des Etats souverains et indépendants, qui ont acquis des droits égaux dans la communauté internationale, et souhaitent pratiquer ce droit plus pour participer au règlement des problèmes généraux que pour servir leurs intérêts propres. Un dénombrement sommaire des Etats indépendants nous montrera le poids qu'ils possèdent. Sur 130 Etats indépendants existant aujourd'hui, 22 seulement ont une population supérieure à 25 millions d'habitants. Mais ce qui est plus caractéristique que le rapport numérique, que leur présence formelle dans les différents organisations et organismes internationaux, c'est le dynamisme croissant avec lequel ils se manifestent dans les relations internationales, leur participation et leurs initiatives dans nombre de problèmes d'intérêt général.

Il existe entre ces Etats des différences sensibles déterminées par leur évolution historique. Des pays ayant une existence étatique multiséculaire, et des pays dont les peuples ont à peine conquis l'indépendance. Des pays avancés sur tous les plans, et des pays qui s'engagent seulement sur la voie du développement politique, économique, culturel. Parmi eux, occupent une place particulière les pays socialistes, où le rythme d'activation des forces créatrices du peuple en vue d'assurer l'édification d'un nouveau système socio-politique imprime également aux activités sur le plan extérieur, une allure particulièrement vive. Par suite de ces différences, les pays petits et moyens adoptent des attitudes qui diffèrent

par un point ou l'autre dans les relations internationales. Mais des tendances se dessinent toujours davantage vers la convergence des positions dans les problèmes fondamentaux. Témoin les positions identiques ou proches adoptées dans l'élaboration de documents d'une grande portée internationale, dans les décisions et résolutions de l'O.N.U. et d'autres organisations internationales, dans la mise en œuvre et la promotion de certaines actions communes sur le plan de la coopération entre les Etats. Elles soulignent fortement une vérité incontestée de nos jours, à savoir que les Etats petits et moyens sont devenus un facteur marquant dans les relations internationales contemporaines, une force indispensable pour résoudre dans un sens positif les grands problèmes internationaux.

Par ailleurs, les nécessités fondamentales mêmes de la communauté internationale contemporaine sont de telle nature qu'elles ne peuvent être satisfaites que par la collaboration de tous les Etats. La réalisation d'un climat de paix et de sécurité, l'élimination de tous les conflits qui en empêchent la généralisation et la consolidation, la liquidation des séquelles de la guerre froide, et des velléités à l'hégémonie, des aspirations anachroniques à « conduire le monde » ou bien à le partager entre les « superpuissances », l'instauration et la consolidation d'une atmosphère de confiance entre tous les peuples, tels sont les principaux objectifs de la coopération des Etats, et où les Etats petits et moyens ont leur mot à dire. Leur effort pour faire avancer les travaux du Comité du désarmement, l'unanimité avec laquelle ils ont salué l'idée de la convocation d'une conférence européenne pour la sécurité démontrent leur réceptivité à cet égard.

Afin d'assurer la sécurité internationale, on tend à éviter les conflits internationaux et à créer les conditions les plus favorables à des activités constructives d'une ampleur telle que l'histoire n'en a jamais connu. Si l'élimination des conflits armés vise à soustraire la civilisation humaine au danger d'une destruction totale, les plans grandioses de la coopération internationale prouvent le mûrissement des facultés créatrices des peuples qui se proposent aujourd'hui de résoudre des problèmes décisifs pour l'avenir de l'humanité, d'assurer l'ascension ininterrompue de la civilisation sur la terre, de pénétrer les secrets de l'univers, d'écartier les obstacles qui surgissent sur la voie de la réalisation des préfigurations les plus audacieuses de l'avenir du génie humain. La mise en valeur d'immenses territoires improductifs qui couvrent plus de 20 millions de km², l'exploitation des richesses naturelles que cache encore la Terre, les inestimables possibilités que nous offrent les mers et les océans (80,8 % de la surface de la terre) en tant que sources d'énergie et de matières premières, les mesures tendant à domestiquer plus efficacement les forces « aveugles » de la nature, les mesures prophylactiques à grande échelle pour supprimer les

maladies sociales, la prolongation de la vie, et bien d'autres choses qui, au cours des dernières décennies, sont descendues du monde de la fantaisie à l'agenda des organisations internationales, sont des preuves éloquentes de ce sentiment accru de leur interdépendance parmi les peuples du monde, de la conscience qu'on ne pourra les mener à bien qu'en unissant tous les efforts. Les pays petits et moyens sont les premiers intéressés à voir se réaliser ces objectifs appelés à améliorer le standard de vie matériel et culturel dans le monde entier, à aider les peuples récemment libérés du régime colonial ou ceux que des conditions historiques malheureuses ont condamné à rester en arrière, à s'élever au niveau des pays développés, à jouir à leur tour des conquêtes de la science et de la technique. Toute l'activité internationale déployée dans ce sens à l'O.N.U., dans les institutions spécialisés et autres organismes prouve le regain d'activité autour des problèmes susdits, des Etats petits et moyens, qui, par leurs initiatives et les propositions issues d'un contact direct avec ces problèmes, deviennent de véritables catalyseurs de l'activité internationale dans cette direction. Certes, la responsabilité plus grande des Etats ayant des possibilités plus grandes, demeure entière à cet égard. Ils ont également intérêt à mener à bonne fin ces actions, lesquelles, bien souvent, présentent pour eux aussi une urgence toute particulière. Nous en avons un exemple dans la nécessité de couvrir les besoins en perspective d'énergie électrique, qui regarde surtout les pays d'Europe occidentale, obligés d'avoir recours aux immenses gisements pétrolifères de certains pays afro-asiatiques. Les vieilles formes impérialistes d'exploitation coloniale étant dépassées, cette situation tend à promouvoir objectivement l'instauration de nouvelles relations fondées sur l'égalité, et susceptibles de servir dans une égale mesure les intérêts de toutes les parties concernées.

Ce tableau sommaire des phénomènes qui se manifestent dans les relations internationales contemporaines nous démontre le développement de tendances convergentes, le sentiment grandissant d'interdépendance, de la nécessité pour tous les Etats, de coopérer sur la base du respect des principes du droit international, de l'égalité souveraine, de l'indépendance, de la non-ingérence et de la réciprocité des avantages. Il démontre également le rôle croissant joué par les Etats petits et moyens dans les relations internationales, les possibilités que leur offre aujourd'hui la communauté internationale de manifester leur présence à l'occasion du règlement de ces problèmes. Certes, dans l'arène internationale, les droits ne vont pas non plus sans les devoirs. C'est un devoir pour chaque Etat que de participer pleinement, et en toute sincérité, à la coopération internationale, à cet immense circuit de valeurs matérielles et spirituelles. Sa contribution au rapprochement des pays et des peuples devient toujours

davantage le critère d'appréciation de son comportement dans le monde, la base morale de son autorité parmi les peuples.

La Roumanie, pays socialiste, fonde toute sa politique extérieure sur ces critères. Pays de dimensions moyennes (20 millions d'habitants, superficie de 237.500 km²) et disposant de diverses richesses naturelles, elle a rattrapé en une période relativement brève le retard hérité des anciens régimes et bâti une société socialiste développée dans tous les domaines, transformant son économie à prépondérance agraire en une économie industrielle développée, avec une agriculture florissante. En un quart de siècle d'édification du socialisme, la Roumanie, caractérisée naguère par de puissantes influences étrangères à l'intérieur, et étroitement liée par des rapports de dépendance et de subordination aux grandes puissances, dans le domaine de la politique extérieure, est devenue un Etat indépendant et souverain, un membre considéré de la communauté internationale, précisément grâce à sa participation active à la vie internationale, à sa contribution au développement de relations de sincère collaboration avec tous les Etats.

Les principes de base de la politique extérieure de la Roumanie sont consacrés par la constitution du pays. L'article 14 stipule :

« La République Socialiste de Roumanie entretient et développe des relations d'amitié et de coopération fraternelle avec les pays socialistes dans l'esprit de l'internationalisme socialiste, elle tend à promouvoir des relations de coopération avec les pays ayant un régime socio-politique différent, œuvre dans les organisations internationales dans le but d'assurer la paix et l'entente entre les peuples. »

« Les relations extérieures de la République Socialiste de Roumanie sont fondées sur les principes du respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales, de l'égalité en droits et de la réciprocité des avantages, de la non-ingérence dans les affaires intérieures. »

La dynamique des relations extérieures de notre pays se reflète dans les chiffres suivants :

Relations diplomatiques et consulaires avec 98 Etats comprenant toutes les régions géographiques du monde, 26 Etats en Europe, 29 en Asie et en Océanie, 30 en Afrique et 13 sur le continent américain. Relations économiques et culturelles avec plus de 110 Etats.

La Roumanie a construit à son usage un système complet d'instruments politico-juridiques, traités d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle avec tous les pays socialistes, accords bi et multilatéraux dans tous les secteurs des relations interétatiques, avec de nombreux pays du monde, dans le domaine économique, technico-scientifique, culturel, dans le domaine de la protection des frontières, du régime des visas, de l'assistance juridique, etc... Dans la période d'après-guerre (1948-1969) ont été

conclus 693 accords commerciaux, de coopération économique, culturelle, etc... Ces chiffres d'ordre général caractérisent tout particulièrement la mobilité de la diplomatie roumaine, sa participation accrue à la division internationale du travail, en un mot à l'effort commun visant à développer la coopération pacifique entre les peuples.

Ayant pleinement intérêt à voir assurer la paix et la sécurité internationale, la Roumanie a participé à l'élaboration de documents d'une grande portée politique tels que le Traité pour l'interdiction des expériences nucléaires, le Traité pour la non-dissémination des armes nucléaires, elle est l'un des principaux promoteurs de l'idée d'une conférence générale pour la sécurité et la coopération en Europe.

Parce qu'elle considère l'O.N.U. comme un cadre propice au développement de la coopération internationale dans tous les domaines, la Roumanie déploie au sein de cette organisation et des institutions spécialisées, au sein d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales, une intense activité. Elle est membre de 41 organisations internationales gouvernementales et de 268 organisations non-gouvernementales. Elle a pris plusieurs initiatives, conjointement avec d'autres Etats membres, particulièrement des Etats petits et moyens, et s'est associée à un grand nombre de projets de décisions et de résolutions. Un certain nombre des initiatives roumaines à l'O.N.U. regardent des questions d'une grande portée générale, des objectifs à longue échéance se rapportant au développement de toute la société humaine, tels que « La déclaration concernant la promotion dans les rangs de la jeunesse, des idéaux de la paix, du respect mutuel et de l'entente entre les peuples », les « Actions sur le plan régional pour promouvoir des relations de bon voisinage entre les Etats d'Europe ayant des régimes sociaux différents », de même que les deux résolutions proposées par la Roumanie et adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. en décembre 1970 : « Des conséquences économiques et sociales de la course aux armements et de ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde et « Le rôle de la science et de la technologie modernes dans le développement des nations et la nécessité de renforcer la coopération économique et technico-scientifique entre les Etats ».

Une autre caractéristique de l'activité de la Roumanie sur le plan extérieur réside dans l'intensification des relations bi et multilatérales par des contacts directs à l'échelon supérieur. Les nombreuses visites des délégations roumaines dans les pays étrangers de tous les continents, et l'accueil en Roumanie des délégations des pays étrangers constituent l'un des aspects permanents de l'activité de la diplomatie roumaine.

Les contacts personnel au sommet, les visites du Président du Conseil d'Etat, Nicolae Ceausescu dans différents pays, et les visites de nom-

breux chefs d'Etat dans notre pays, présentent une importance toute particulière pour la promotion de la politique de paix et de coopération de la Roumanie. Elles contribuent de façon substantielle à la réalisation et à la consolidation du climat de confiance qui constitue une condition fondamentale de la coopération pacifique entre les peuples.

*
**

Dans l'évolution dialectique de la société humaine, les tendances vers la coopération pacifique des nations représentent des éléments nouveaux dans l'histoire universelle. Elles expriment l'action de facteurs objectifs et répondent aux nécessités humaines générales. Les tendances positives dans le processus de développement se frayent le chemin en triomphant de la résistance des forces sociales rétrogrades, dépassées par l'histoire. Ces forces agissent dans un sens négatif, en vue du maintien des vieilles conceptions dans les relations internationales, de relations de subordination de certaines nations par rapport à d'autres, de prétendues « théories » sur le « rôle majeur » des grandes puissances dans la conduite du monde, conceptions qui se sont matérialisées déjà dans les conflits armés en cours, dans les discriminations existant dans le domaine des relations économiques, dans certaines formes néo-colonialistes d'exploitation d'autres peuples, etc.,,, Pour éliminer ces obstacles sérieux sur la voie du progrès, il faut que se coalisent toutes les forces sociales anti-impérialistes, toutes les couches intéressées au maintien d'une atmosphère pacifique de confiance et de coopération entre tous les peuples. Le rapprochement des pays petits et moyens, leurs actions convergentes et communes dans l'arène internationale s'inscrivent dans ce sens parmi les phénomènes les plus importants de l'époque contemporaine.

Les sciences humaines, parmi lesquelles la science politique, remplissent leur rôle dans la superstructure idéologique de la société, en faisant ressortir les facteurs de progrès en développement, en élaborant les méthodes les plus capables de stimuler ceux-ci. En militant pour tout ce qui est nouveau, progressiste, dans les relations internationales, en luttant en vue de l'élimination hors de la science et de la pratique des Etats, de tout ce qui est périmé, la science politique roumaine affirme son rôle parmi les autres sciences.

La science politique roumaine est pénétrée de la conscience de ces tâches d'honneur. Elle s'identifie avec la politique extérieure de paix et de coopération de notre pays, elle s'inspire de l'optimisme qui constitue l'essence de cette politique, optimisme exprimé par le discours prononcé par Nicolae Ceausescu, président du Conseil d'Etat de Roumanie devant l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, au cours de sa der-

nière session : « Le monde vers lequel nous allons inévitablement est un monde où chaque peuple pourra véritablement être le maître de son destin, décider de son avenir, agir en vue de la coopération pacifique avec les autres peuples... Au nom du peuple roumain... je suis habilité à déclarer que la Roumanie militera toujours infatigablement et fermement en faveur de la réalisation des idéaux de paix, de progrès et de coopération de l'humanité, en faveur de l'affirmation et du respect de tous les principes sur lesquels se fonde la coexistence internationale. »

